



# Communiqué de presse



PRÉFET DE LA  
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le  
9 octobre 2019

## ALERTE : attention au démarchage abusif au nom de l'Agence nationale de l'habitat et de l'État

*Suite à la recrudescence d'appels téléphoniques au nom de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de l'État ou d'opérateurs agréés sur le département de la Haute-Garonne, la délégation locale de l'ANAH de Haute-Garonne souhaite mettre en garde contre le démarchage téléphonique et/ou à domicile et rappeler différents points importants.*

### Contacts Presse

DDT : Gabrielle LIMAN  
☎ 06.19.21.48.36  
☎ 05.81.97.71.04

Marie LATREILLE DE  
FOZIERES  
☎ 06.45.89.72.16  
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU  
☎ 07.85.02.55.71  
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :*

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués)

### Vigilance sur les propositions commerciales de sociétés offrant des équipements ou des travaux en lien avec la rénovation énergétique

Force est de constater que de plus en plus d'entreprises pratiquent un démarchage agressif par téléphone auprès des particuliers en usurpant notamment l'identité de l'ANAH ou en se prétendant envoyées par un organisme mandaté par l'État.

Il convient de rappeler que les équipes de l'ANAH ne proposent aucune offre de prestation de travaux de rénovation ou d'économies d'énergies par téléphone ou directement au domicile, mais offrent un service public à la demande des particuliers. Elles ne missionnent pas non plus d'organismes pour le faire en son nom ou avec son appui. Ces démarchages téléphoniques et à domicile sont donc de nature frauduleuse.

En tout état de cause, nous vous conseillons tout d'abord la plus grande prudence face à des sollicitations suite à un démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique, et de ne communiquer en aucun cas votre numéro fiscal. Si cela est le cas, ne signez rien sans avoir soumis l'offre commerciale qui vous a été faite à votre conseiller info énergie le plus proche (liste disponible sur le site FAIRE : <https://www.faire.fr/trouver-un-conseiller>).

Concernant les aides de l'ANAH, les dossiers de demande de subvention doivent être déposés **uniquement** sur le site : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) .

Seuls les opérateurs SOLIHA, URBANIS, EXPERTISE & PATRIMOINE, ERIM, et le service local de l'habitat de la Communauté de communes Coeurs et Coteaux Comminges sont agréés et habilités par l'ANAH à intervenir sur le département de la Haute-Garonne.

Dans le cadre d'opérations programmées de type « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) » ou « Programme d'Intérêt Général (PIG) », ces opérateurs mandatés par les délégataires des aides à la pierre, que sont le SICOVAL, le MURETAIN AGGLOMERATION, TOULOUSE METROPOLE et le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE, interviennent gratuitement. Ils peuvent également intervenir hors programme moyennant une participation financière au titre du conseil non payable d'avance pour des travaux simples (isolation, chaudière).

En cas de doute, les personnes démarchées sont invitées à se rapprocher :

- de la délégation locale de l'ANAH, à la DDT Haute-Garonne au 05 81 97 72 58 (le matin uniquement) ou par : [ddt-slcd-pl-uhp@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-slcd-pl-uhp@haute-garonne.gouv.fr)
- ou d'un des points « rénovation info service » (PRIS) ANAH mis en place par les délégataires des aides à la pierre (liste disponible sur le site de l'ANAH <https://www.anah.fr>, rubrique « trouver un point d'information proche de chez vous »).

Pour signaler les numéros frauduleux, il est également possible d'utiliser le 33700 pour ne plus être démarché, ou de s'inscrire sur le service Bloctel : <http://www.bloctel.gouv.fr> .